COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/22*

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Bilan de la concertation publique

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 12 Février 2015 de recourir à la procédure de concertation pour le projet susmentionné et de fixer les modalités d'information : presse, panneau électronique et courrier adressé aux riverains de l'opération avant réunion publique.

Un public nombreux a participé activement à la réunion, laquelle a commencé par un exposé des différents partenaires, chacun précisant son rôle, le projet et les objectifs avec projection des éléments de l'étude.

Après débat et questions-réponses, des ateliers ont permis au public, une centaine de personnes, d'indiquer sur place leurs propositions.

Celles-ci ont porté, essentiellement sur :

- le stationnement et son organisation,
- le cheminement piéton,
- l'aménagement de la place publique,
- le maintien de commerces.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant les dispositions d'information préalables à la réunion,
Considérant la présence d'un registre à la Mairie à l'intention du public jusqu'au 10 mars 2015,
Considérant les informations communiquées au public par les Services de l'Etat,
Considérant les échanges constructifs lors de ladite réunion et les propositions émises par les ateliers,
Vu le bilan de la concertation

Après en avoir délibéré,

TIRE un bilan favorable de la concertation avec le public,
DIT qu'il y a lieu à poursuivre la mise en œuvre du projet qui correspond aux attentes de la population

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/23

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Dépôt du dossier de calibrage THIRORI multistes pour l'îlot 1a de la Bourgade**

La commune de Mane a engagé une démarche de requalification de son centre ancien. Deux des axes importants de ce projet urbain sont la lutte contre l'habitat indigne et la requalification de l'espace d'entrée du centre historique autour d'une vraie place urbaine sur la rue de la Bourgade (RD 4100) au droit de l'ancienne porte de ville.

Cette démarche a été initiée en 2013 par un concours d'idées sur le site de l'îlot de la Bourgade. Le bureau d'études SKALA atelier CADART a été retenu et a proposé un parti d'aménagement global qui a été approuvé par la commune en Mars 2014.

Après consultation en date du 19 novembre 2013, la commune a désigné le 23 décembre 2013, le bureau d'études Le Creuset Méditerranée pour la constitution du dossier d'éligibilité et du dossier de calibrage de l'opération de l'îlot de la Bourgade.

Lors du comité de pilotage, le 18 septembre 2014, il a été convenu d'inclure dans la démarche le 11, Grand Rue, objet d'un arrêté d'insalubrité remédiable, et le 1, Grand Rue en très mauvais état et dont la propriétaire occupant vient de décéder.

Par décision en date du 23 janvier 2015, la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a émis un avis favorable sur le dossier d'éligibilité déposé en Novembre 2014, avec quelques réserves sur l'îlot 1c qui seront levées.

Sur la base de cet avis favorable et sachant que:

- l'îlot 1a (parcelle C 360) du site de la Bourgade a été frappé par trois arrêtés d'insalubrité remédiable en date du 24 juillet 2009, visant deux logements et l'ensemble des parties communes,
- que cet immeuble a été acquis par l'Etablissement Public Foncier de la Région PACA, pour le compte de la commune, en date du 20 décembre 2013 et que la rétrocession à la commune a été réalisée par acte notarié le 27 Février 2015,
- l'ensemble des relogements des occupants a été pris en charge par l'ancien propriétaire,
- le contrat de maîtrise d'œuvre, initialement acté par l'ancien propriétaire, a été transféré à la commune lors de la vente du bien. Le maître d'œuvre de l'opération est le cabinet d'architecture Eric DAGUILLON, Quartier les Aires à Mane,
- le projet de réhabilitation de l'immeuble fait l'objet d'un permis de construire au nom de la commune déposé en Mairie le 20 janvier 2015 et accordé le 04 Mars 2015,
- une demande de financement en logement social a été déposée auprès de l'Etat via la DDT 04 et a bénéficié d'un arrêté de financement en date du 15 décembre 2014,
- un dossier de demande de financement au titre de la procédure de RHI-THIRORI diligentée par l'ANAH, dit «dossier de calibrage» a été constitué,
- le sus nommé dossier fait ressortir un déficit d'opération de 337 955 €,
- la subvention maximale escomptée est de 40% de ce déficit soit 135 182 €.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<u>OBJET</u> : Dépôt du dossier de calibrage THIRORI multistes pour l'îlot 1a de la Bourgade ***(n° 205/23 SUITE)***

Le Conseil,

Vu ce qui précède,

Considérant sa précédente délibération du 12 Février 2015 n° 2015/06 portant acquisition de la parcelle C n° 360,

Vu les dispositions du règlement général de l'Agence et la délibération du Conseil d'administration d'Août 2014,

Vu l'instruction de l'ANAH relative au financement de la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) de 12 septembre 2014,

VALIDE le dossier de demande de calibrage THIRORI de l'immeuble sis sur la parcelle C 360 et désigné comme îlot 1a de la Bourgade.

APPROUVE le bilan de l'opération THIRORI,

S'ENGAGE à financer le solde de l'opération et ce quel que soit le montant de subvention accordée par l'ANAH,

S'ENGAGE à initier l'opération dans les deux ans de la décision favorable de subvention émise par l'ANAH,

S'ENGAGE à la réalisation de cette opération dans un délai maximal de 8 ans,

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH,

RESERVE, en priorité, les logements à produire pour le relogement des occupants actuellement recensés dans les bâtiments concernés sur l'ensemble des îlots désignés dans le dossier d'éligibilité précédemment approuvé par l'ANAH.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/24

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Maison ALICOT – Parcelles E n° 584**
Acquisition

Le Conseil,

Considérant sa délibération du 12 Février 2015 par laquelle le Conseil Municipal accepte d'acquérir l'immeuble cadastré Section E n° 584 pour le prix de 80 000 €,

Considérant la demande de la Fondation Marcel BLEUSTEIN BLANCHET par laquelle la Commune prendrait en charge les frais de relogement des locataire à compter de l'année 2015,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONFIRME sa volonté d'acquérir cette propriété pour la somme de 80 000 €,

S'ENGAGE à prendre en charge les frais de relogement des locataires à compter du 1er Janvier 2015.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/25

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Réhabilitation Maison ALICOT**
Maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil,

Considérant la réhabilitation de l'îlot de la Bourgade,

Considérant la nécessité d'intégrer l'immeuble ALICOT dans le projet d'aménagement,

Considérant la consultation de maîtres d'œuvre et le résultat de cette consultation,

A l'unanimité,

RETIENT la candidature du Cabinet SKALA pour réaliser les études de faisabilité préalables à la mission de maîtrise d'œuvre.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré à **MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/26

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Réhabilitation Immeuble LAUGIER**
Contrat de maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil,

Considérant la consultation de maîtres d'oeuvre,

Considérant l'estimation des travaux qui s'élèvent à 539 000 € HT,

A l'unanimité,

RETIENT la candidature de Monsieur Eric DAGUILLON, Architecte à MANE,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 51 205 € HT

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/27

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Réhabilitation Immeuble BIZOT**
Signature des marchés

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
18 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la consultation en date du 08 décembre 2014,

Considérant le résultat et l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot	Nature	Entreprise	Montant H.T.
1	Démolition-VRD-Maçonnerie	Sarl BERLENGUE	57 065.20 €
2	Cloisons-Fx plafonds- Menuis. Int.	Gpt OPPIA-ROLLAND-BORG	19 789.18 €
3	Menuiseries Extérieures	MC MENUISERIES	8 977.54 €
4	Electricité	LATIL Electricité	8 297.00 €
5	Chauffage	ROUSSELET	12 029.50 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/28

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Réhabilitation Immeuble VOLPEILLIERE (E n° 78)**
Maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil,

Considérant l'acquisition de l'immeuble cadastré Section E n° 78,

Considérant la consultation de plusieurs maîtres d'œuvre et le résultat de cette consultation,

A l'unanimité,

RETIENT la candidature de Monsieur Eric DAGUILLON, Architecte, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/29

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Immeuble EPSTEIN – Location 2ème étage**

Le Conseil,

A l'unanimité,

RETIENT la candidature de Madame CROS Catherine pour la location de l'appartement du 2ème étage de l'immeuble EPSTEIN,

DIT que le loyer s'élève à 400 € à compter du 1er Avril 2015,

DIT qu'un mois de caution sera versé à la signature du contrat de location,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/30

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Cession bail commercial**

Le Conseil,

Considérant la délibération du 15 Novembre 2010 relative à la cession du bail commercial consenti à la Sarl Alimentation FAYET,

A l'unanimité,

PREND ACTE de ce transfert au profit de Madame Catherine CROS,

DIT que le loyer mensuel d'un montant de 320 € sera recouvré à partir du 1er Mai 2015,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le bail commercial.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
16 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/31

Séance ordinaire du 12 Mars 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.03.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.03.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme Mireille BEAU, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. MEYER Emile, Jean-Pierre, M. Christian VIEUX

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI
M. Pierre BRUN
M. Stéphane LALECASTAIN

SECRETAIRE : M. MEYER Emile

OBJET : **Réhabilitation Immeuble «BIZOT»**
Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
27 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation de l'immeuble «BIZOT»,

Considérant que le projet est estimé par le maître d'œuvre à la somme de 143 513.32 € TTC soit 134 124.60 € HT,

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût Opération	ETAT	Conseil Régional	Fonds Propre	Prêt C.D.C.
134 124.60 € HT 143 513.32 € TTC	3 250 €	12 000 €	3 263.32 €	125 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt à usage locatif.

Ainsi fait et délibéré **à MANE,** *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.